



L'an deux mille vingt-six, le vingt avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCHES, Maire.

**Présents :** BOISSERON Samuel, CAUQUIL Christiane, CHAUVIN Fabienne, CORBEIL Carine, MAS Serge, MARTIN Mark, OLIVERO Jean-Marc, POUJOL Jean-Jacques, ROUAUD Magali, ROUCARIES Évelyne et VINCHES Bernard.

Madame Christiane CAUQUIL a été élu secrétaire

Avant l'ouverture de la séance, Mme Anne GALIBERT responsable du pôle Habitat-Énergie au Pays Haut Languedoc et Vignobles a présenté au Conseil Municipal les missions de ce Syndicat Mixte.

#### **1 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 30 mars 2026**

Le Procès-Verbal du précédent Conseil Municipal n'appelant pas de remarque est approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Délibération 2026-021 Indemnités de fonction des adjoints et conseillers délégués**

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de compléter la délibération du 30 mars dernier, concernant les indemnités des élus par un tableau récapitulatif qui n'a aucune incidence sur les montants alloués.

#### **3 – Délibération n°2026-022 Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'élire 3 titulaires et 3 suppléants qui siégeront à la commission d'Appel d'Offres.

M. Serge MAS, Jean-Marc OLIVERO et Mark MARTIN sont candidats aux postes de titulaires.

Mmes Fabienne CHAUVIN, Évelyne ROUCARIES et Jean-Jacques POUJOL aux postes de suppléants.

Après le vote du Conseil Municipal, M. Serge MAS, Jean-Marc OLIVERO et Mark MARTIN sont élus titulaires à la CAO et Mmes Fabienne CHAUVIN, Évelyne ROUCARIES et Jean-Jacques POUJOL sont élus suppléants à la CAO.

#### **4 – Délibération n°2026-023 Proposition de 24 contribuables de la commune pour siéger à la CCID**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer 24 noms de contribuables à l'Impôt Direct sur la commune pour la DGFIP afin de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil Municipal valide la liste proposée sur laquelle six titulaires et six suppléants seront désignés par l'administration pour la durée du mandat municipal.

#### **5 – Délibération n°2026-024 Vote des Taxes Communales**

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau 1259 établi par les Finances Publiques concernant les trois taxes dont le taux est fixé par la commune : Taxe Foncière sur le bâti, Taxe Foncière sur le non bâti, Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que les bases d'imposition ont été relevées de 0,8% par la DGFIP pour suivre l'inflation Il s'interroge également sur la baisse très sensible des bases d'imposition prévisionnelles 2026 sur les locaux de résidence secondaire.

Il présente également les taux moyens des 3 taxes dans le département, ce qui fait ressortir des taux communaux bien plus bas que la moyenne notamment pour la taxe d'habitation ce qui autorise de le relever sans lien avec les taxes foncières.

Après délibération le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 30,82, le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 59,98 et de relever la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'un point à 9,79.

Le produit attendu des trois taxes en 2026 s'élève à 121 063€ après prélèvement par l'État du Fonds de Garantie Individuelle des Ressources.

#### **6 – Délibération n°2026-025 Vote du Budget Primitif Principal M57 – 2026**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget qu'il a établi pour 2026.

Il s'élève en fonctionnement à 725 567€ après reprise de l'excédent cumulé à fin 2025 : 337 996€.

Il s'élève en investissement à 568 878€ après reprise de l'excédent d'investissement à fin 2025 : 61 291€.

Les principaux investissements prévus au budget concernent la finalisation du projet de salle multi-activités, la sécurisation de l'entrée de Taussac, l'aménagement de la place de La Bourbouille, le réseau pluvial et le revêtement du chemin des Vigneaux à Taussac, le remplacement de matériel, l'enfouissement de réseaux à La Sesquièrre. Le Budget Primitif de la commune qui s'élève globalement 1 294 445€ a été voté à l'unanimité.

#### 7 - Délibération n°2026-026 Vote du prix de l'eau et de la redevance d'assainissement M57 – 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2025 de l'eau et de l'assainissement appliqués sur la commune :

<b><u>EAU</u></b>
<b>Part Fixe :</b> 40 € par an par branchement
<b>Part Variable :</b> 1,35€ le m <sup>3</sup> jusqu'à 120 m <sup>3</sup> 1,50€ le m <sup>3</sup> de 121 à 200 m <sup>3</sup> 1,80€ le m <sup>3</sup> au delà de 200 m <sup>3</sup>
La vente d'eau à Combes et Rosis est facturée 1,50€ le m <sup>3</sup>

<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>
<b>Part Fixe :</b> ⇒ 34 € par an et par abonné raccordé à un réseau collectif des eaux usées relié à une station de traitement  ⇒ 25€ par an et par abonné raccordé à un réseau collectif des eaux usées autre
<b>Part Variable :</b> 0,90€ le m <sup>3</sup> d'eau consommée pour tous les abonnés à un réseau d'assainissement collectif des eaux usées

Malgré le peu de marge de manœuvre sur ce budget après la construction de la STEP de La Sesquièrre et grâce à la prise en charge des salaires du personnel par le budget communal, il propose de maintenir les tarifs de 2025 sur ce service. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### 8 – Délibération 2026-027 Vote du Budget Eau et Assainissement M49 – 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2026 du service « Eau et Assainissement ». Il s'élève à 498 660€ dont 343 779€ destinés à l'investissement.

Les principaux investissements prévus concernent les travaux de mise aux normes des captages à la suite de la DUP, ainsi que l'élaboration d'un Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux.

Le Maire propose de lancer les études nécessaires à la création d'une station d'épuration des eaux usées à La Bourbouille. Le budget primitif 2026 du service « Eau et Assainissement » est adopté à l'unanimité.

#### 9 – Délibération 2026-028 Projet de convention pour l'utilisation de la future salle multi-activités des Cambous

Le Maire présente le projet de convention pour la location de la future salle multi-activités, document demandé par la sous-préfecture et qui est à joindre à la demande de subvention.

Le Conseil Municipal valide le projet de convention et autorise le Maire à le transmettre à la sous-Préfecture.

#### 10 - Délibération 2026-029 Achat d'un véhicule utilitaire pour la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule utilitaire de la commune devient obsolète et qu'il convient d'acquérir un nouveau véhicule.

Il fait part de la proposition de Diffusion Automobile Clermontoise pour l'achat d'un Renault Master Transports aménagé au prix de 36 857,61€ HT (frais accessoires compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE l'acquisition d'un Renault Master Transports aménagé au prix de 36 857,61€ HT.
- DÉCIDE de mettre en vente de gré à gré le véhicule actuel (Renault Mascott Benne) au prix minimum de 4 000€.
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

#### 11 - Questions diverses

- Serge MAS adjoint aux travaux, fait le compte rendu de sa visite aux Cambous à la suite des dégâts causés par la tempête notamment dans des espaces privés. Il a également évoqué une plainte de voisinage pour des fumées incommodantes.
- Jean-Marc OLIVERO, 1<sup>er</sup> adjoint a donné le compte rendu de la visite effectuée sur la commune avec le technicien d'Hérault Énergies pour l'installation d'un éclairage public solaire à La Sesquièrre, L'Horte et Maurian.
- Christiane CAUQUIL, Conseillère Municipale Déléguée aux associations présente une demande de la pétanque Taussacoise qui sollicite une subvention de fonctionnement et l'autorisation d'étendre du gravier sur la place à côté du boulodrome de mi-juin à mi-septembre.

- Sur ce point, le Conseil Municipal n'est pas opposé à cette opération mais ne peut pas garantir qu'il n'y aura pas d'autres manifestations durant l'été, auquel cas la place devra être remise dans son état initial.
- Elle participera à la prochaine Assemblée Générale de cette manifestation.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 20h

**Le Maire**  
**Bernard VINCHES**



